



La Fédération Nationale des Orthophonistes a été avertie de la création à Toulon d'une université privée dont le site internet indique qu'elle délivre le diplôme d'orthophoniste.

Après renseignements, il s'agit d'une université privée portugaise qui profite de l'article 2005-35 de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 « relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles » qui autorise un Etat de l'Union Européenne à délivrer un diplôme dans un centre de formation situé dans un autre Etat membre. Ainsi, le diplôme serait un diplôme portugais de licence *Therapêutica da fala*, au plus petit niveau de délivrance au Portugal puisqu'à l'Université mère à Porto, les études d'orthophonie se poursuivent en Master et en doctorat.

La FNO a saisi le 17 octobre nos ministères de tutelle ainsi que les syndicats professionnels des autres filières concernées pour leur demander d'agir contre ce qui apparaît comme une volonté manifeste de détournement des quotas d'admission aux études d'orthophonie en France.

La FNO a dénoncé l'aspect mercantile de la création de cette formation qui ne correspond pas à la celle délivrée par les centres de formation universitaires en orthophonie délivrant le certificat de capacité d'orthophoniste.

La FNO met en garde les étudiants, éventuellement prêts à déboursier 7 500€ par an pour s'inscrire dans cette école portugaise, sur la différence substantielle de formation, notamment pratique, entre la formation délivrée par l'UFP et la formation française. Cette différence risque de compliquer fortement l'obtention de l'autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste sur le territoire français.